Nations Unies  $S_{PV.6039}$ 

Provisoire



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Solvanic-Holsienie ann

6039<sup>e</sup> séance Vendredi 12 décembre 2008, à 10 h 15 New York

Président: M. Jurica . . . . . (Croatie)

Membres:Afrique du SudM. LaherBelgiqueM. Belle

Burkina Faso M. Tiendrébéogo
Chine M. Liu Zhenmin
Costa Rica M. Weisleder
États-Unis d'Amérique M<sup>me</sup> DiCarlo
Fédération de Russie M. Dolgov
France M. Ripert
Indonésie M. Natalegawa

Italie ...... M. Terzi di Sant'Agata

Jamahiriya arabe libyenneM. GouiderPanamaM. SuescumRoyaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du NordSir John SawersViet NamM. Hoang Chi Trung

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2008/737)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-64434 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2008/737)

Le Président (parle en anglais): Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/771, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2008/737, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

#### Votent pour:

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

**Le Président** (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant: 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1848 (2008).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

« Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2008/737) que « [...] la situation au Moyen-Orient est tendue et le restera probablement, à moins que l'on ne parvienne à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient ». Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/46.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 20.

2 08-64434